

Une mobilisation de tous pour la veille sanitaire et la prévention en milieu de travail

Cette enquête constitue une charge non négligeable pour tous, médecins du travail, Services de santé au travail, et tous les collaborateurs. Cependant, la collecte d'information pour la veille sanitaire fait partie des missions réglementaires des SST, et l'enquête met en visibilité la capacité du système de Santé

au travail à remplir pleinement ses missions en fournissant les informations précises utiles en vue d'éviter l'altération de la santé des travailleurs.

Il a été convenu aussi avec les autres grands réseaux producteurs de connaissances sur le champ Santé-travail (Everest, INVS, RNV3P) que lors du passage de l'enquête Sumer dans une région, les médecins et les Services

de santé au travail ne soient pas sollicités en parallèle par ces autres opérations. Toutes ces enquêtes sont en effet complémentaires et ont recours à des outils de nature très différents.

Enfin les médecins et les Services seront destinataires comme pour les enquêtes précédentes de tous les résultats au fur et à mesure de leur production. ■

4^{ème} Journée Médecins-Relais

Une nouvelle journée d'information, le 2 juin 2016 à Paris

Les membres du réseau des médecins-relais des Services de Santé au travail Interentreprises, constitué progressivement depuis 2012, sont conviés à participer à une nouvelle journée d'information, le **jeudi 2 juin 2016**.

Cette réunion, organisée à leur attention par le Cisme, se tiendra au **Centre de Conférence Edouard VII** à Paris, entre 9h30 et 16h30. Elle sera l'occasion pour les médecins-relais de se rencontrer et d'échanger autour d'un café d'accueil, avant d'assister aux différentes interventions, sur des thèmes d'actualité, qui ponctueront cette journée.

Le programme de la 4^{ème} Journée Médecins-Relais est en cours de finalisation et fera l'objet d'un article dans le numéro de mars des Informations Mensuelles.

Les repas étant libres, il est demandé au médecin-relais du Service d'organiser son déjeuner.

Les Services n'ayant pas encore nommé de médecin-relais, sont invités à communiquer sur l'existence de ce dispositif et à proposer à l'un de leurs médecins d'y participer. Pour ce faire, les Services peuvent informer le Docteur Corinne Letheux, du nom du médecin relais mandaté à l'adresse suivante c.letheux@cisme.org.

Un bulletin de participation à cette réunion sera prochainement adressé, par courrier, dans les SSTI. Dans le même temps, il sera mis en ligne et téléchargeable sur le site Internet du Cisme.

Les inscriptions se feront à compter de cette date et ce jusqu'au 27 mai prochain. ■

Commission Systèmes d'Information

Livraison du cahier des charges commun des fonctionnalités des logiciels métiers

Depuis 2009, la Commission Systèmes d'information (CSI) du Cisme poursuit son action visant, notamment le suivi de l'évolution des systèmes d'information en Santé au travail et de leur convergence.

Dans ce cadre, en juin 2014, la CSI a reçu mandat, à travers une lettre de mission du Conseil d'Administration du Cisme, pour rédiger un cahier des charges commun des fonctionnalités des logiciels métiers, dans le dessein de permettre aux SSTI de disposer de logiciels utilisant des architectures et des structures de bases de données communes, convergentes et interopérables.

Ce cahier des charges est actuellement en cours de mise en page, et sera adressé aux Services dans le courant du mois de février. Dans le même temps, il sera communiqué à l'ensemble des éditeurs de logiciels et à la Direc-

tion Générale du Travail. L'amélioration des systèmes d'informations en Santé au travail constituant un des objectifs du Plan Santé Travail 2016-2020, le Cisme s'est également déclaré favorable à une présentation aux partenaires sociaux réunis au sein du Conseil d'Orientation des Conditions de Travail, afin qu'ils puissent prendre la mesure des évolutions envisagées, de leur adaptabilité et des nouvelles possibilités ouvertes.

Concomitamment à la livraison de ce document, un cahier des "recettes", également élaboré par la profession au sein de la Commission Systèmes d'Information et en cohérence avec ledit cahier des charges, parviendra dans les SSTI afin de les accompagner dans l'état de lieux des solutions logicielles qu'ils utilisent et leur permettra d'identifier les principales fonctionnalités qui pourraient leur faire défaut. ■



BRÈVE

Canevas de charte informatique

Le document désormais accessible au format Word

Afin que les Services puissent communiquer sur les droits et obligations de chacun quant à l'utilisation des moyens informatiques et de communication utilisés au quotidien par leurs personnels, la commission Systèmes d'information du Cisme a rédigé un canevas de charte informatique (cf. IM octobre 2015).

Suite à la mise en ligne sur le site Internet et à une diffusion papier, de nombreux Services ont sollicité le Cisme afin de pouvoir disposer de ce canevas de charte informatique au format Word.

Une version modifiable, dans ce format, est désormais téléchargeable dans l'espace "adhérents" du site.

Les Directions des Services et/ou les responsables des systèmes d'information, pourront ainsi aisément adapter cette trame à leurs Services en fonction de leur taille, de leurs moyens et de leurs nécessités ou besoins.

Pour télécharger le canevas de charte informatique au format Word : <http://www.cisme.org/article/256/Commission-SI.aspx>.

